

Talence, 21/03/2008

Examen Initiateur

Cher(e) Président(e),

Je t'informe que la commission technique départementale organise, une session d'examen initiateur.

2 dates sont proposées : Les **11 et 16 juin 2008**

Ci-joint les documents nécessaires au dépôt de dossier des **candidats**, que je te demande de transmettre aux licenciés de ton club intéressés.

Les dossiers de candidature devront être envoyés **avant le 25 mai 2008** dernier délai cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Michel DEMANGE
Pdt Commission Technique FFESSM GIRONDE
1 rue UTRILLO
33160 Saint MEDARD en JALLES
☎ 06 21 81 82 83

Les candidats donnent **une date préférentielle** (11 ou 16 juin) sur la fiche d'inscription

Nota : **une seule présentation à l'examen possible** (cf. manuel du moniteur)

La date retenue pour chacun sera communiquée en tenant compte de la date d'envoi de leur dossier.

J'attire ton attention sur le fait que seuls les clubs à jour de leur cotisation annuelle au Comité Départemental pourront présenter des candidats à cet examen.

Reçois, Cher(e) Président(e), l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Michel DEMANGE
Président la Commission Technique
FFESSM GIRONDE

FFESSM GIRONDE COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

CONDITIONS DE CANDIDATURE POUR L'EXAMEN D'INITIATEUR

- Etre licencié à la F.F.E.S.S.M.
- Etre âgé (e) de 18 ans révolus à la date de l'examen.
- Etre titulaire du brevet de plongeur niveau II minimum ou d'un titre ou diplôme équivalent.
- Etre présenté par le président du club d'appartenance affilié au Codep33 à jour de sa cotisation
- Présenter un **certificat médical** de non-contre-indication à la plongée subaquatique (**ET au passage de brevet d'initiateur** sur les modèles de certificat de la commission médicale) de moins d'un an, délivré par un médecin fédéral ou titulaire du CES de médecine du sport, médecin hyperbare ou médecin de la plongée.
- Etre titulaire du RIFAP ou d'un diplôme admis en équivalence.
- Avoir effectué au minimum 12 plongées en autonomie en milieu naturel attestées sur le carnet de plongée (explicitement notée « plongée en autonomie » et validée par un moniteur E3 minimum ou par mention sur le passeport ou par fiche justificative dûment rempli, et quelque soit le niveau, y compris niveau 3 et 4)
- Présenter le livret pédagogique délivré à la fin du stage initial, attestant de la validité du stage en situation et comportant l'avis favorable du tuteur de stage (Moniteur 2° degré ou Moniteur 1° degré ayant suivi un stage initial MF2 ou Moniteur 1° degré ayant participé à une formation initiale initiateur – Pour les Moniteurs 1° degré, joindre l'attestation validant leur capacité à être tuteur de stage initiateur).
 - **NOTA : bien vérifier toutes les validations et toutes les rubriques à remplir sur le livret avec votre tuteur de stage**
- **Précision** : Une seule présentation à l'examen possible parmi les 2 dates proposées

Toutes les pièces **ORIGINALES** seront exigées le jour de l'examen, + pièce d'identité

CONSTITUTION DU DOSSIER POUR L'EXAMEN D'INITIATEUR

Faire parvenir à la CTD Gironde le dossier de candidature comprenant (**photocopies sauf bulletin d'inscription**)

- L'original du bulletin d'inscription dûment rempli et signé (**en lettres capitales et lisibles**)
- Un certificat médical tel que défini ci-dessus.
- La licence en cours de validité
- La carte CMAS justifiant de votre niveau de plongeur ou un diplôme équivalent.
- Le RIFAP ou équivalent
- **Obligatoire quelque soit votre niveau de plongeur** : Le justificatif de 12 plongées en autonomie validées
- Le livret pédagogique initiateur, **dans l'état de validation dans lequel il se trouve** (il devra être complètement validé le jour de l'examen), et l'**attestation de formation complémentaire du tuteur de stage si celui-ci est un MF1 ou un BEES1**
- Une photo d'identité (photocopie ok) avec vos nom et prénom au verso.
- Le règlement de la participation financière (**48 €**) chèque libellé à l'ordre du:
COMITE DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE FFESSM

<p><i>Vous devez vous munir pour l'examen de:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 bloc de plongée. • 1 détendeur. • 1 système gonflable de stabilisation • P.M.T. Ceinture. • nécessaire pour écrire. 	<p>Dossier complet à retourner à : M Michel DEMANGE Pdt Commission Technique FFESSM GIRONDE 1 rue UTRILLO 33160 Saint MEDARD en JALLES ☎ 06 21 81 82 83</p>
---	--

Dossier complet à faire parvenir pour le **25 mai 2008** dernier délai

ATTENTION : tout dossier incomplet, hors délai, non envoyé à l'adresse indiquée sera refusé.

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

EXAMEN D' INITIATEUR

Cadre réservé à la CTD Gironde
Chèques : n° et date
Montant
Banque

SESSION **DU MERCREDI 11 JUIN 2008** **DU LUNDI 16 JUIN 2008**

Cocher la case de la date préférentielle s'il y en a une
(la date retenue sera fonction du nombre de candidats et de l'ordre d'arrivée des inscriptions)
date limite d'inscription : **25 mai 2008** cachet de la poste faisant foi

NOM _____ Prénom _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

DATE DE NAISSANCE _____ LIEU DE NAISSANCE _____

PROFESSION _____ Téléphone _____

Courriel (bien lisible svp): _____

N° de LICENCE _____

NOM du CLUB _____ N° du club _____

Brevet niveau II ou III N° _____ Date _____

Brevet niveau IV N° _____ Date _____

Je joins : un chèque de **48 €** représentant les frais d'examen à l'ordre du Comité Départemental de la Gironde F.F.S.S.M :

Annulation Technique :

- de votre part : Le remboursement ne sera effectué que dans le cas d'une annulation due à un cas de force majeure.
- de notre part : vous en serez averti au moins 15 jours avant la date de l'examen, et serez rembourser à l'exclusion de tout autre dédommagement.

LE CANDIDAT	LE PRESIDENT DU CLUB
FAIT A : LE : SIGNATURE	SIGNATURE ET CACHET